



epfl

Etablissement Public
Foncier de Lorraine

d'hier à aujourd'hui...
préservons l'avenir

Grand Nancy

L'EPF Lorraine, Etablissement Public Foncier de Lorraine, œuvre depuis plus de trente-cinq ans aux côtés de Nancy et de son agglomération.

D'abord connu sous le nom d'EPML, Etablissement Public de la Métropole Lorraine, l'Etablissement a contribué, dans un premier temps, à la reconquête d'îlots urbains intra muros. Des ensembles immobiliers industriels abandonnés ont nécessité des interventions lourdes au cœur de la ville de Nancy puis, très vite, dans le secteur entre Meurthe-et-Canal. En premier lieu, la participation de l'Etablissement Public Foncier a consisté à procéder à des acquisitions foncières. Par la suite, ses interventions se sont progressivement intensifiées en matière d'études et de travaux de pré-aménagement : démolition, réhabilitation de clos et de couvert, dépollution des sols, travaux de nivellement, remblaiement, remodelage, mise en sécurité des sites, désenclavement de proximité, traitement paysager...

A ce jour, l'Etablissement dénombre une centaine d'opérations réalisées au titre des politiques de reconversion sur le Grand Nancy. Les opérations de maîtrise foncière y sont quant à elles deux fois plus nombreuses et ont touché peu ou prou toutes les communes de la communauté urbaine du Grand Nancy. Aujourd'hui, une convention-cadre a été établie entre l'EPF Lorraine et la communauté urbaine du Grand Nancy qui s'est engagée dans une stratégie foncière sur le long terme.

L'EPF Lorraine, de par ses missions, participe à la transformation des paysages. La présentation en images de cette transformation a été faite dans un premier album regroupant 80 séries de photographies «avant/après» de sites lorrains. Dans ce fascicule, 23 sites ont été sélectionnés comme autant de facettes de Nancy et de sa communauté urbaine, comme autant d'actions menées par l'EPF Lorraine au titre de la reconversion ou de la maîtrise foncière.

Le Président du conseil d'administration de l'EPF Lorraine

LA RECONQUÊTE D'ÎLOTS URBAINS

L'Établissement Public Foncier de la Métropole Lorraine, opérateur foncier fondé à l'initiative des conseils généraux de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, œuvre, dès sa création en 1973, aux côtés de la Ville de Nancy et du District urbain dans la reconquête d'îlots urbains vétustes. Parmi eux figurent, à Nancy, l'ancienne laiterie Saint-Hubert et l'îlot des Fabriques proche de la faculté de Pharmacie.

Au début des années 1980, l'Établissement a poursuivi, à la demande des collectivités concernées, ses acquisitions d'opportunités sur des ensembles immobiliers industriels abandonnés en centre-ville tels que la friche de la société Férembal, acquise en 1982, ou les anciens locaux de la Manufacture des Tabacs mis en vente à Nancy en 1983 par la SEITA. Le principe de ces deux acquisitions par l'EPF avait été retenu aux termes de conventions tripartites avec la ville de Nancy et son substitué, la SOLOREM.

Parmi les opérations d'acquisitions en centre-ville, on citera également celles effectuées dans le cadre des opérations programmées d'amélioration d'habitat des Trois Maisons et du quartier Pichon. Pour limiter les risques liés à la squattérisation et au vandalisme, il a parfois été nécessaire de recourir à la démolition d'ensembles immobiliers vétustes : entrepôts, maisons d'habitation et garages compris dans des périmètres de rénovation ou de réhabilitation en centre-ville de Vandoeuvre-lès-Nancy et de Nancy. A la fin des années 1980, les acquisitions de ce type se poursuivent dans le cadre du renouveau du secteur Meurthe-canal et du quartier Lebrun / Fabriques. Puis au début des années 1990, dans les rues Victor, Mon désert et des cristalleries à Nancy.

En 1988, la ville de Nancy a chargé l'EPF de la restructuration du site industriel Daum, dans le secteur de Meurthe-canal, objet d'un ambitieux projet urbain qui bénéficie d'un cofinancement de la politique des espaces dégradés. Une partie des bâtiments a été démolie ou confortée pour permettre une opération immobilière en logements, l'autre partie a bénéficié d'une restructuration pour une réutilisation industrielle et commerciale par Daum.



LE TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES ET MILITAIRES

La reconnaissance du recyclage foncier des anciens espaces industriels comme une priorité régionale s'est traduite, à la fin des années 1980, par la mise en œuvre par l'EPF Lorraine d'une politique régionale de traitement des friches industrielles devenue par la suite traitement des espaces dégradés.

Cette politique a constitué et constitue encore aujourd'hui un levier primordial dans la mise en place par la ville de Nancy et la communauté urbaine d'une politique de reconquête globale du secteur situé entre Meurthe et Canal, les Rives de Meurthe, secteur industriel (300 ha) de l'agglomération nancéenne jusqu'au milieu du XXème siècle.

La mise en place de cette politique d'acquisition et de traitement des friches industrielles a été l'une des trois actions fortes de la reconquête du secteur Meurthe-et-Canal. Les deux autres ont porté sur un programme de travaux sur la Meurthe afin que le quartier ne soit plus inondable et sur l'élaboration d'un schéma d'infrastructures permettant de mieux desservir le quartier.

Par ailleurs, L'EPF a assuré la maîtrise d'ouvrage d'études puis de travaux sur les emprises militaires libérées dans l'agglomération nancéenne (Molitor – Manutention à Nancy, l'ALAT à Tomblaine).



LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

En outre, en 1995, une part des moyens réservés au traitement des espaces dégradés, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPF, est consacrée, dans le cadre d'un contrat métropolitain, à la prise en compte des sites abandonnés à Nancy, principalement dans le secteur entre Meurthe-et-Canal.

Cette démarche vient appuyer les participations financières que les collectivités engageront pour le traitement des sites urbains dégradés. L'objectif de ce contrat métropolitain est la remise en état des terrains abandonnés de leur ancienne activité industrielle en tenant compte des futurs projets d'aménagement (études, acquisition foncière, travaux de requalification).

Les sites les plus emblématiques du secteur sont la gare Saint-Georges (8 hectares) dont le traitement a permis la réalisation d'un important programme de logements et d'équipements, l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères de la Rimma (1,5 hectare) où s'est implantée une imprimerie et enfin, le site des anciens abattoirs (5 hectares).

Au total, 26 hectares de friches ont été requalifiés dans le secteur Rives de Meurthe. Hors de ce secteur, le contrat métropolitain a permis de traiter deux sites importants : l'îlot des Fabriques (1,2 hectare) et les anciens dépôts de la CGFTE (1,3 hectare). Les actions de requalification urbaines menées dans le cadre du contrat métropolitain ont été poursuivies à compter de 2003 dans le cadre de la politique de Traitement des Espaces Dégradés (Alstom) et dans le cadre de la politique Renouvellement et Recyclage Urbain (Tanneries, Berger-Levrault).

Les actions de renouvellement urbain ont pour objectif de « reconstruire la ville sur la ville ». Les interventions de renouvellement urbain (ou recyclage) visent donc à corriger en partie le phénomène d'étalement urbain et s'inspirent, dans leur méthode, de l'expérience acquise en matière de traitement des espaces dégradés.





L'INDIVISION SOLVAY

Les 455 hectares de carrières de calcaire de la société Solvay ont été acquises en 1984 dans le cadre d'une indivision entre la communauté urbaine du Grand Nancy, les Villes de Maxéville et de Nancy et l'EPF Lorraine.

Ce dernier est mandaté depuis 1987 pour assurer le pilotage de l'ensemble des opérations d'études et de travaux réalisées sur le site. Un plan d'aménagement divisant l'ensemble en plusieurs secteurs en fonction de leur potentialité a été réalisé.

L'EPF est chargé de la mise en œuvre des investigations préalables à l'urbanisation du site des anciennes carrières sud en vue de leur intégration dans le dispositif du Grand Projet de Ville. Dans l'attente, des travaux de plantations ont été gérés par l'EPF, avec l'assistance notamment de l'ADUAN, en 1989.

Les travaux de construction du quartier de la Ville-Haute ont démarré en 2007. Sur la partie nord, l'aménagement de la zone dite « Ferme Saint-Jacques II » sur 68 ha a été confié à la Solorem avec notamment la salle de spectacles du Zénith.

L'Indivision reste aujourd'hui propriétaire d'une emprise de 266 hectares. Une réflexion est engagée sur le devenir de ces terrains (activités sportives et de loisirs...)

LES PROGRAMMES D'ACTION FONCIÈRE

Conformément au vœu de l'Etat qui souhaitait développer la politique des Programmes d'Action Foncière (PAF) dans le but d'inciter les collectivités locales à réunir de façon cohérente les différents moyens de la politique foncière, le District urbain de Nancy a enclenché dès 1976 la procédure d'élaboration d'un tel programme au niveau de l'agglomération.

L'EPF, ayant souhaité de son côté développer sa politique d'actions concertées, s'est tout naturellement intégré dans ce PAF devenant ainsi un contractant supplémentaire au même titre que l'Etat et le District.

Ce programme prévoyait la constitution de réserves foncières regroupées en trois types d'action : grands espaces en centre-ville (Pichon – finalité habitat), aménagement des bords de Meurthe (Meurthe-Canal et berges de la Meurthe) et pôles périphériques (Nancy sud et Essey-lès-Nancy, Pulnoy).

Un second programme est conclu en 1981, puis un troisième en 1988 (secteurs prioritaires : quartier Stanislas-Meurthe notamment îlot de la Mothe et le secteur de la rue Victor), un quatrième en 1993 où des acquisitions complémentaires ont été faites dans le secteur Meurthe-canal, dans le faubourg des Trois Maisons et en faveur d'un développement en amont de Nancy (plaines de Meurthe et plaines rives droite).

Un cinquième PAF fut conclu en 1999. En 1995, une ZAD institue le droit de préemption au profit de l'EPF pour près de 200 ha sur Essey-lès-Nancy, Pulnoy et Saulxures-lès-Nancy «plaine rive droite».



L'AMÉNAGEMENT DE LA MEURTHE

L'Etat, titulaire depuis 1973 d'une Déclaration d'Utilité Publique lié au projet d'aménagement de la Meurthe prévu entre Frouard et Dombasle, charge l'EPF, en 1982, d'acquérir les quelque 250 hectares compris dans le périmètre du projet.

L'Etablissement est devenu propriétaire des emprises correspondantes aux termes d'une ordonnance d'expropriation en date du 27 mai 1983. Un programme de verdissement et de traitement paysager des rives de la Meurthe entre Malzéville et Champigneulle a été entrepris en cours de l'année 1989.

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Ministère des Transports au titre de l'opération d'aménagement des berges, l'EPF a assuré la gestion de ces terrains dans l'attente de leur cession à Voies Navigables de France. Les premières cessions ont eu lieu à la fin des années 1990.



LES AUTRES MISSIONS D'OPÉRATEUR FONCIER

Outre sa qualité de cocontractant du PAF, l'EPF a été chargé, dès les années 1970, par le District urbain de Nancy de certaines des acquisitions foncières programmées, conformément à sa mission de prestataire de services. Des conventions particulières ont ainsi précisé les conditions d'intervention de l'EPF dans trois secteurs : Quartier St-Georges, Plaine d'Essey-Pulnoy (40 ha) et berges de la Meurthe (30 ha). Conformément à sa mission l'EPF a fait déclarer d'utilité publique au profit du District les acquisitions d'Essey-Pulnoy et des berges de la Meurthe et a poursuivi les achats correspondants.

L'EPF a, par ailleurs, procédé, sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Nancy, à l'acquisition, sur ses fonds propres, de terrains nécessaires à l'implantation de services publics : extension des services techniques de la ville de Vandoeuvre-lès-Nancy et des services de la Maternité régionale de Nancy. Les finalités des acquisitions de l'Etablissement public au sein de l'agglomération nancéienne ont également pu être l'implantation de zones commerciales (ZAC des 5 fontaines à Laneuveville-devant-Nancy) ou d'activités (« la Solère » à Saulxures-lès-Nancy, le parc d'activités « Saint-Jacques » à Maxéville, le pôle technologique de Nancy Brabois...) L'EPF est intervenu pour racheter temporairement des terrains aux aménageurs de zones connaissant des difficultés conjoncturelles de commercialisation, les terrains ont ensuite été recédés dans un cadre conventionnel particulier (exemple : ZAC industrielle de Fléville sud). Les actions de maîtrise foncière en faveur de l'habitat ont été et sont encore nombreuses : sur Nancy, sur Jarville-la-Malgrange, sur Saulxures-lès-Nancy, sur Malzéville, sur Maxéville, sur Essey, Pulnoy, Fléville... D'autre part, le contrat vert de l'agglomération nancéienne pose, dès les années 1970, le principe de propriété indivise des terrains, 70% à la commune et 30% restant propriété de l'EPF sur Villers-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt...

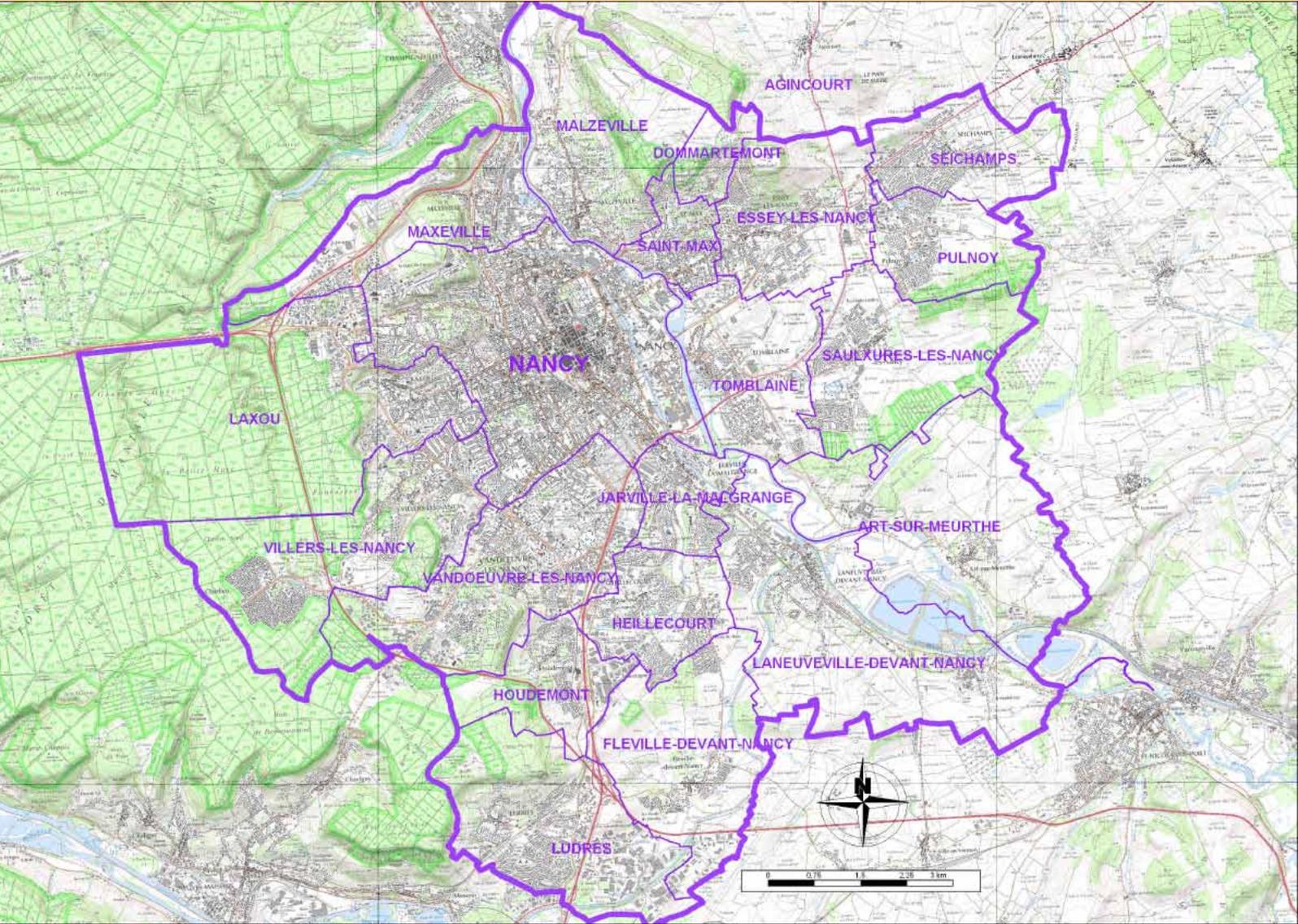
L'association de l'EPF pour démarrer les actions foncières destinées au réaménagement du quartier de la gare lié à l'accueil du TGV sur Nancy est engagée au début des années 1990. Initiée en 2002, la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur la mutabilité foncière des emprises SNCF et RFF dans le cadre de la restructura-

tion urbaine du quartier Est de la gare SNCF à Nancy est assurée par l'EPF Lorraine. Réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN), cette étude, cofinancée avec la communauté urbaine a été achevée en 2005.

Enfin, un fonds régional de minoration foncière visant à accompagner la politique de renouvellement urbain et à accroître les opérations d'habitat social dans un contexte de mixité urbaine est mis en place en 2004. L'EPF Lorraine est l'opérateur foncier de cette politique, en se portant acquéreur des terrains considérés, mais également en contribuant au financement du fonds au même titre que l'Etat et la Région. La communauté urbaine du Grand Nancy s'est joint à cette action en signant une convention d'association financière.

L'étendue et la variété des interventions de l'EPF Lorraine depuis plus de 30 ans sur le territoire du Grand Nancy a permis d'accompagner la mutation urbaine à travers les politiques foncières et les interventions de reconquête des friches. Les 23 sites sélectionnés ci-après vous permettront d'en avoir un aperçu visuel, même partiel, soit par le biais d'une seule photographie, soit sous le mode « avant / après ».

Grand Nancy



Source IGN - Scan 25

**NANCY - Ilôt des Fabriques
NANCY - Manufacture**

Pages spéciales - RIVES DE MEURTHE

**NANCY –Secteur Meurthe-Canal / Rives de Meurthe
NANCY – Quartier Stanislas-Meurthe/Jardins d'eau
NANCY - Gare Saint-Georges
NANCY - Daum
NANCY - Chaudronnerie Lorraine
NANCY - Port-aux-Planches**

**NANCY - CGFTE
NANCY - Rue Saint-Nicolas
NANCY - Molitor/Manutention - ARTEM
NANCY/MAXEVILLE - Indivision Solvay
VANDOEUVRE-LES-NANCY - ZAC Bianca Maria
VILLERS-LES-NANCY - Boulevard Cattenoz
HOUEMONT/FLEVILLE-DEVANT-NANCY - ZAC de Frocourt
HEILLECOURT/JARVILLE-LA-MALGRANGE - Friche SNCF
JARVILLE-LA-MALGRANGE - Collège Montaigu
LANEUEVILLE-DEVANT-NANCY - ZAC des 5 Fontaines
SAULXURES-LES-NANCY - 4-8 Rue de Tomblaine
TOMBLAINE - L'Alat
PULNOY - Golf
ESSEY-LES-NANCY - Ilôt Bérin
MALZEVILLE - Rue du Général de Gaulle**

NANCY

Ilôt des Fabriques

La Ville de Nancy a pris l'initiative d'intervenir sur un ensemble de bâtiments industriels dans un état très vétuste, situés à proximité de la faculté de pharmacie, pour recomposer l'îlot dit des Fabriques. L'EPF Lorraine a procédé aux acquisitions dès les années 1980, a mené des études et des travaux de démolition. 218 logements (dont 77 en résidence de tourisme) et des bureaux y ont été construits de part et

d'autre de la rue du Recteur Bruntz créée entre l'avenue Albert Lebrun et la rue des Fabriques.

1999



2007



NANCY

Manufacture



1984

A la demande de la commune de Nancy, puis de la communauté urbaine du Grand Nancy, qui souhaitent saisir une opportunité foncière suite à la fermeture de la société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (SEITA), l'EPF Lorraine est intervenu, en 1983, pour l'acquisition du site. Les bâtiments furent gardiennés par l'EPF le temps de l'émergence des projets de la ville et de la communauté urbaine. Une médiathèque et des services socio-culturels (conservatoire de musique, Conservatoire Régional de l'Image) occupent actuellement les lieux.

2008



NANCY

Secteur Meurthe-Canal - Rives de Meurthe



1994

L'EPF Lorraine a engagé, à la demande de la commune de Nancy et de la communauté urbaine du Grand Nancy, dès les années 1980 et jusqu'aux années 2000, les acquisitions des divers entrepôts désaffectés au sein du secteur Meurthe-Canal. Concomitamment, l'Établissement a engagé de vastes opérations de démolition et de traitement de ces espaces dégradés. Aujourd'hui, un nouveau quartier urbain se développe avec la réalisation d'un pôle universitaire et de formation, la construction de nombreux logements au statut diversifié et la mise en place d'équipements avec les jardins d'eau, un Kinépolis et le Centre régional des Musiques actuelles.

2008



NANCY

Quartier Stanislas Meurthe/Jardins d'eau



1980

2007





1998

À la demande de la commune de Nancy et de la communauté urbaine du Grand Nancy, l'EPF Lorraine a, dès les années 1980, engagé les acquisitions des divers entrepôts désaffectés de l'actuel quartier Stanislas-Meurthe qui constitue l'axe fort du projet de revalorisation des Rives de Meurthe. L'EPF a également conduit de vastes opérations de démolition et de traitement de ces espaces dégradés. Aujourd'hui, de nombreux logements ont été construits à proximité des jardins d'eau.

2007



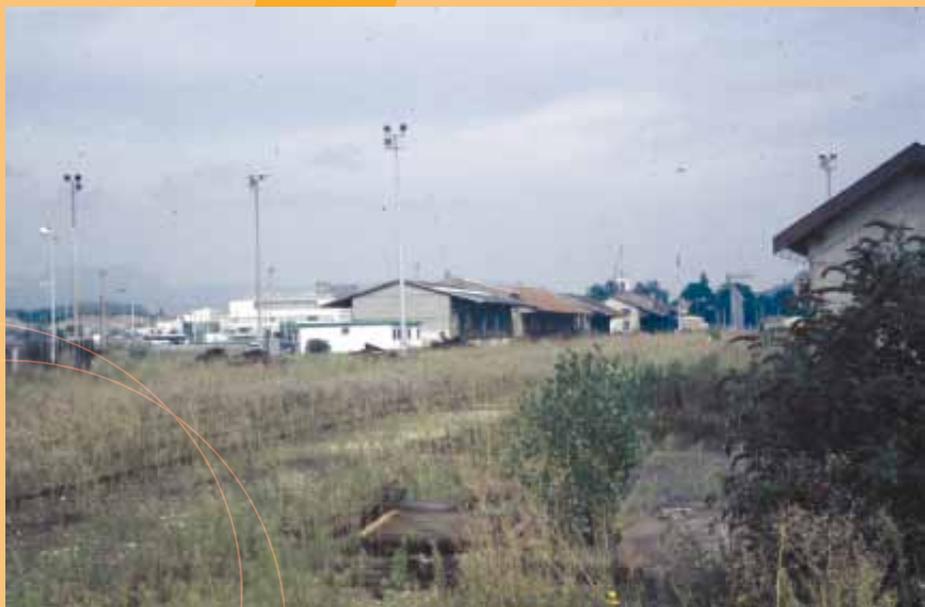
NANCY

Gare Saint-Georges

1997

La requalification de la gare Saint-Georges (8 hectares) à Nancy a été réalisée dans le cadre du Contrat Métropolitain. L'EPF Lorraine a acquis le site en plusieurs fois de 1994 à 2000. Il a procédé à des travaux de démolition des bâtiments et hangars de la gare et à

des travaux de dépollution des sols au droit des aires de stationnement des locomotives. Aujourd'hui, de nombreux logements et équipements occupent le site.



2007



NANCY

Daum



1997

Dans le cadre d'un mandat pour le compte de la Ville de Nancy, l'EPF Lorraine a procédé à la recomposition complète du site Daum (1,1 hectare). Son intervention a permis la restructuration du bâtiment dit «la cathédrale» où ont été regroupées toutes les activités industrielles Daum. Le reste du site a été requalifié et a permis la réalisation de trois programmes de logements.

2007



NANCY

Chaudronnerie Lorraine



2006



La commune de Nancy souhaitait requalifier la friche de l'ancienne Chaudronnerie Lorraine, dont les activités ont cessé en 1985, afin de développer une offre de logements et permettre l'aménagement de terrains à vocation industrielle. Ainsi, l'EPF Lorraine est intervenu pour réaliser des études géotechniques, environnementale et des travaux de dépollution. En 2008, une résidence médicalisée d'accueil de personnes âgées (ORPEA) occupe une partie du site.

2008



NANCY

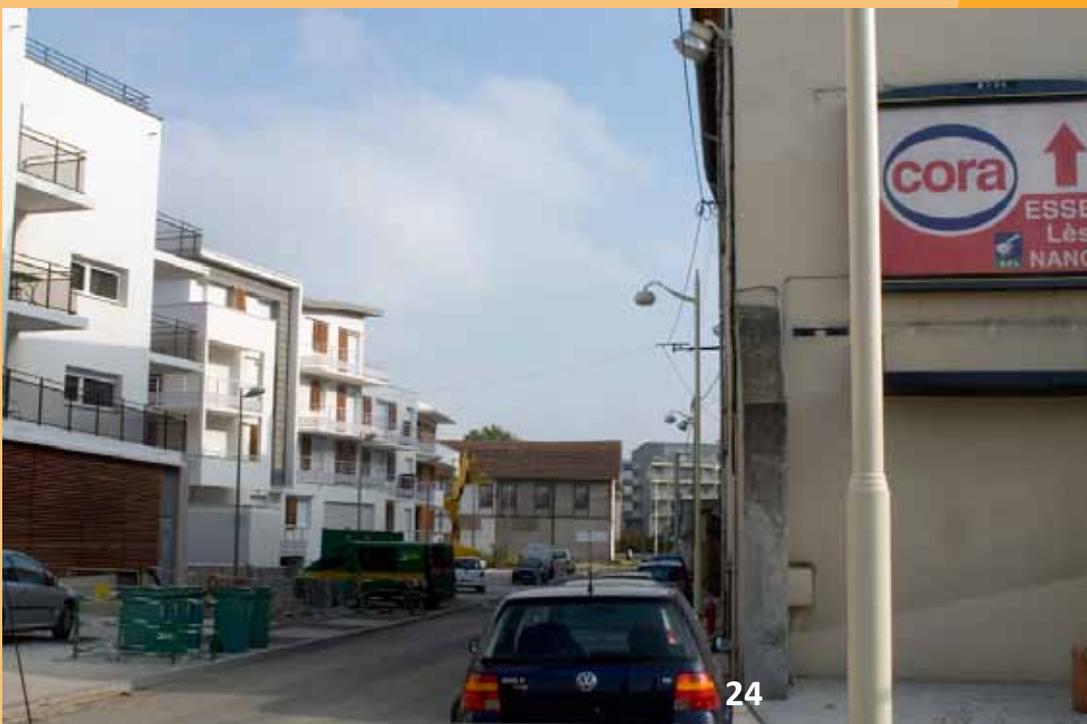
Port-aux-Planches

2000

Dans le cadre du Contrat Métropolitain, l'EPF Lorraine a procédé à la démolition complète du site dit du Port-aux-Planches qui était constitué, sur 1,6 hectare, d'un ensemble hétérogène de friches industrielles, hangars délabrés et habitat insalubre. Cette opération a permis la réalisation d'une ZAC d'habitat de qualité en bordure de la Meurthe.



2007



NANCY CGFTE



2001

L'EPF Lorraine a acquis l'ancien dépôt de bus urbains désaffecté de la CGFTE à la demande de la commune de Nancy. Il a ensuite conduit des travaux de dépollution, démolition et confortation de mitoyennetés. A présent, parking et parc publics, aire de jeux et immeubles d'habitation se côtoient sur le site.

2007



NANCY

Rue Saint-Nicolas

1999

Dans les années 1990, l'EPF Lorraine aux côtés de la Ville de Nancy, qui lui a délégué son droit de préemption, achète un



immeuble rue Saint-Nicolas. Après réhabilitation par l'EPF, l'immeuble accueille actuellement l'Ecrivain public.

2007

NANCY

Molitor/Manutention - ARTEM



Les casernes Molitor-Manutention (8 hectares) situées au sein d'un quartier nancéien très fortement marqué par la présence militaire sont rachetées par la communauté urbaine du Grand Nancy, avec le soutien de l'EPF Lorraine, au début des années 2000. L'EPF a restitué le site libre de toute construction début 2008. Cette emprise foncière a été choisie pour le développement du grand projet ARTEM (Art, Technologie, Management), intégré à la trame urbaine du quartier, qui regroupera de nombreuses écoles supérieures.



MAXÉVILLE/NANCY

Indivision Solvay



Photo : www.imatec-photo.com

2003

La communauté urbaine du Grand Nancy, les communes de Nancy et de Maxéville ainsi que l'EPF Lorraine ont acquis, en 1984, en indivision, les carrières de calcaire dont la société Solvay arrêta l'exploitation (455 hectares). Par convention, l'EPF a été chargé de gérer cette indivision et de mettre en œuvre de vastes travaux de paysagement. De nombreuses cessions sont intervenues dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour accueillir des activités et services diversifiés notamment le pôle des cliniques. La construction d'une maison d'arrêt a démarré en 2007.

2008

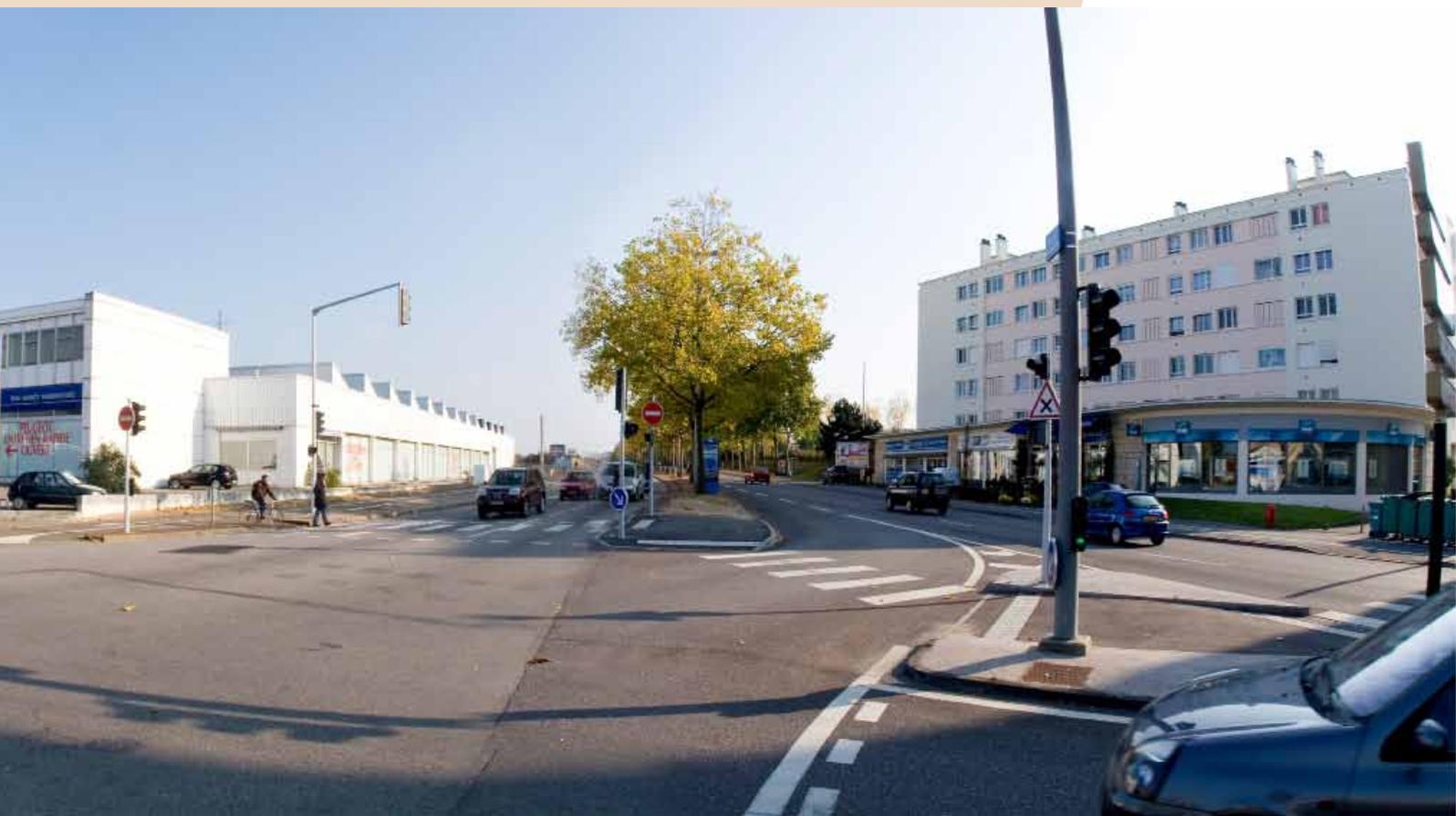


VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

ZAC Bianca Maria



2007



La communauté urbaine du Grand Nancy a mis en place la ZAC Bianca Maria sur l'emprise du garage Peugeot à Vandoeuville-lès-Nancy ainsi que sur des terrains militaires contigus dont la communauté urbaine était déjà propriétaire. L'emprise « Peugeot » a été acquise par l'EPF Lorraine. Le projet est actuellement conditionné par des problèmes de pollution.

VILLERS-LÈS-NANCY

Boulevard Cattenoz



2007

Suite à la demande de la commune de Villers-lès-Nancy, l'EPFLorraine a procédé à l'acquisition d'un immeuble boulevard Cattenoz. Destiné à accueillir des logements sociaux, l'immeuble fut revendu au bailleur mmH qui a pris en charge sa restructuration.

HOUEMONT/FLEVILLE

ZAC de Frocourt

Le projet de ZAC d'activités dit de Frocourt a été porté par la communauté urbaine du Grand Nancy dans les années 1980. L'EPF Lorraine en a été l'opérateur foncier. Une partie de la zone est encore aujourd'hui propriété de l'Établissement public. Diverses enseignes commerciales occupent le site (Cora, Leroy Merlin, Alinéa...

2008



HEILLECOURT/JARVILLE-LA-MALGRANGE

Friche SNCF



1990

A la demande de la communauté urbaine du Grand Nancy, l'EPF Lorraine procède actuellement à l'acquisition de la friche dite SNCF, vaste d'une vingtaine d'hectares, sur les bords communaux d'Heillecourt et de Jarville-la-Malgrange. Le projet de la collectivité vise à y implanter de l'habitat et des activités.

2008



HEILLECOURT/JARVILLE-LA-MALGRANGE

Collège Montaigu



2007

L'EPF Lorraine, actuel propriétaire de l'ancien collège Montaigu situé sur les communes de Jarville-la-Malgrange et de Hellecourt, a engagé, à la demande de la communauté urbaine du Grand Nancy, une procédure de démolition complète des bâtiments. Les communes étudient un projet de réutilisation du site.

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

ZAC des 5 Fontaines



2008

Les terrains utiles à la création de la ZAC des 5 fontaines à Laneuville-devant-Nancy ont été acquis par l'EPF Lorraine. Conformément au projet de la communauté urbaine du Grand Nancy, de nombreux logements individuels et collectifs y ont été construits.

SAULXURES-LÈS-NANCY

4-8 rue de Tomblaine



2000

Le terrain situé 4-8 rue de Tomblaine à proximité de la mairie à Saulxures-lès-Nancy fut racheté par l'EPF Lorraine à la demande de la ville de Saulxures. Le bien fut revendu au bailleur Maisons Familiales Lorraines qui a ainsi pu mettre en œuvre, en 2008, son programme de logements sociaux.

2009



TOMBLAINE

L'Alat



2007

Au début des années 2000, dans le cadre de la restructuration de l'Armée, le site aéroporté de l'ALAT à Tomblaine est mis en vente. Un mandat foncier entre la communauté urbaine du Grand Nancy et l'EPF Lorraine en permet l'acquisition. Tout le bâti y a été démoli par l'EPF. Aujourd'hui, la communauté urbaine réfléchit à son devenir en lien avec l'aménagement de la rive droite de la Meurthe.

2009



PULNOY Golf

1992



A la demande de la commune de Pulnoy et de la communauté urbaine du Grand Nancy qui souhaitent créer un golf public, l'EPF Lorraine est intervenu en tant qu'opérateur foncier dans les années 1990. Depuis, le golf de 18 trous de Nancy-Pulnoy a été ouvert aux portes de l'agglomération nancéienne.

2008



ESSEY-LÈS-NANCY

Ilôt Bérim



2005

La commune d'Essey-lès-Nancy a souhaité restructurer l'ensemble de l'îlot Bérim et créer des logements sociaux. L'EPF Lorraine est ainsi intervenu au titre du fonds régional de minoration foncière en tant qu'opérateur foncier en 2005. Les biens ont été cédés en 2007. A ce jour, 20 appartements Batigère y ont été construits.

2008



40

MALZEVILLE

Rue du Général de Gaulle

2005



L'EPF Lorraine est intervenu au titre du fonds régional de minoration foncière en tant qu'opérateur foncier à la demande de la communauté urbaine du Grand Nancy qui souhaitait, en application de son 5ème Programme Local de l'Habitat, requalifier un ensemble de bâtiments très vétustes. Situés en cœur de ville de Malzeville, une opération de création de logements collectifs sociaux a ainsi été mise en oeuvre. Les 15 logements collectifs mmH y ont été construits en 2007.

2007



Edition

Etablissement Public Foncier de Lorraine
Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex
Tél. : 03.83.80.40.20 Fax : 03 .83.80.40.21
Courriel : contact@epfl.fr
Site internet : www.epfl.fr

Crédits photographiques

Claude Philippot
Société de vues aériennes 4 vents (Dominique Grandemange)
Visuel Création (Jérôme Mura et Christophe Voegelé)
IMATEC
Service Régional de l'Inventaire général en Lorraine
André Humbert / Cerpa
EPF Lorraine

Comité de Rédaction

EPF Lorraine - Véronique Soutif (chargée de communication), Régis Stenger (directeur études et travaux), Jean Tincelin (chargé de service)

Conception artistique

EPF Lorraine - Rachel Mathieu (bureau de la communication)

Réalisation-Impression

EPF Lorraine - Bureau de la Communication
Copies Multi-Services

Janvier 2009

